

Payez au succès. *Pas avant.*

Estimation offerte, honoraires **TTC affichés**, dus **uniquement à la signature**.

0 € tant que ce n'est pas signé

nos honoraires se déclenchent au succès

Un seul barème — vente ou chasse

simple, dégressif, plafonné

Déjà client CVI AM ?

conditions préférentielles — voir ci-dessous

Vendre · Acheter — un seul barème

3–7 % TTC, dégressif

Vente de votre bien ou chasse du bien idéal : mêmes honoraires, même exigence, en toute discrétion.

JUSQU'À 250 000 €

7 %

plafonné à 10 000 € TTC

250 001 — 750 000 €

6 %

TTC

750 001 — 1 500 000 €

5 %

TTC

1 500 001 — 5 M€

4 %

TTC

AU-DELÀ DE 5 M€

3 %

TTC

Estimation offerte

Vente < 250 000 € : plafond 10 000 €

Chasse : honoraires dus à l'acquisition

Tranches dégressives, honoraires TTC. À la charge de l'acquéreur ou du vendeur, comme précisé dans l'annonce ou le mandat.

Louer votre logement

dès 8 € TTC/m²

Visites, dossier, bail, état des lieux : clé en main.

Zone très tendue (Paris...)

12 € TTC / m²

Zone tendue

10 € TTC / m²

Autres zones

8 € TTC / m²

État des lieux

3 € TTC / m²

Rédaction du bail

200 € TTC

Barème encadré par la loi ALUR du 24 mars 2014 — dû par le propriétaire et le locataire, chacun pour sa part.

Baux civils & professionnels

2 mois de loyer, TTC

Un forfait limpide, partagé avec votre locataire.

Mise en location — bail civil

2 mois de loyer TTC

Mise en location — bail professionnel

2 mois de loyer TTC

Répartition propriétaire / locataire

50 / 50

1 mois chacun, c'est tout

Honoraires TTC, rédaction du bail incluse, dus à la signature.

Bureaux & commerces

20–30 % du loyer annuel, TTC

LOYER ANNUEL JUSQU'À 500 000 €

30 %

TTC

500 000 € — 1 M€

25 %

TTC

AU-DELÀ DE 1 M€

20 %

TTC

RÉDACTION BAIL COMMERCIAL

10 %

du loyer annuel, TTC

Prise à bail, cession, locaux d'activité — tranches cumulées et dégressives, à la charge du preneur sauf mention contraire. Vacation conseil : 150 € TTC/h.

– 2 %

SUR LE BARÈME VENTE
honoraires mini 5 000 €

Copropriétaire d'un immeuble géré par CVI AM ?

Votre syndic devient votre agence. Pour tout client de nos copropriétés : **– 2 % sur l'ensemble du barème vente**, avec un forfait minimum de **5 000 €** — et un dossier déjà connu de nos équipes, donc des délais raccourcis. **Parlez-en à votre gestionnaire.**